

Publication assureurs 2024

Europ Assistance (Suisse) Assurances SA

EXECUTIVE SUMMARY	3
CHAPITRE A : ACTIVITE DE L'ENTREPRISE	4
1. Produits et services – Capacité à développer des produits et services et à les implémenter de façon rapide et globale	4
2. Actionnariat.....	4
3. Informations sur l'organe de révision externe et sur l'auditeur responsable.....	5
4. Principaux évènements exceptionnels.....	5
CHAPITRE B : RESULTATS DE L'ENTREPRISE	6
DOMAINE D'AFFAIRES VOYAGE	7
DOMAINE D'AFFAIRES AUTOMOBILE.....	7
DOMAINE D'AFFAIRES SERVICE À LA PERSONNE (sante, famille, domicile).....	7
CHAPITRE C : GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET GESTION DES RISQUES	8
1. Conseil d'administration	8
2. Comité de Direction.....	8
3. Changements des organes de gouvernance en 2024.....	8
4. Organigramme fonctionnel.....	9
5. Politiques, méthodes et processus de gestion des risques.....	9
5.1 Processus et procédures.....	9
6. Système de contrôle interne ainsi que d'autres instruments et organes de pilotage en soutien à la Direction.....	11
CHAPITRE D : PROFIL DE RISQUE	13
1. Catégorie de risques «risk map»	13
2. Description des catégories de risques	13
2.1 Risque de marché	13
2.2 Risque de crédit	13
2.3 Risque actuariel – Assurance dommages	14
2.4 Risque opérationnel	14
2.5 Autres risques importants	15
3. Correspondance des catégories de risques avec les politiques de gestion des risques	15
4. Évaluation des catégories de risques	15
4.1 Fondement de l'adéquation du modèle standard au profil de risque de l'entreprise d'assurance.....	15

CHAPITRE E : EVALUATION	16
1. Valeur des actifs	16
1.1 Valeur proche du marché des actifs	16
2. Valeur des provisions pour engagements actuariels	16
2.1 Méthode d'établissement de la valeur estimative la meilleure possible des engagements actuariels	16
3. Valeur du montant minimum.....	16
3.1 Capitaux cibles supposés pour les années suivantes jusqu'à la fermeture de l'entreprise.....	16
3.2 Transfert	17
CHAPITRE F : GESTION DU CAPITAL	19
1. Principes	19
2. Objectifs	19
3. Organisation : Rôles et responsabilités	19
4. Stratégie d'investissement et critères de mesure	20
5. Structure du capital	20
CHAPITRE G : SOLVABILITE	21
1. Capital porteur de risque	22
1.1 Valeur proche du marché des actifs	22
1.2 Valeur proche du marché des passifs.....	22
1.3 Capital porteur de risque.....	22
2. Capital cible.....	22
2.1. Risque technique	22
2.2. Risque de marché	23
2.3. Risque de crédit	23
3. Marge de solvabilité	23
4. Comptes annuels.....	24
4.1 Bilan	24
4.2 Comptes de pertes et profits.....	26
4.3 Tableaux des flux de trésorerie	27
4.4 Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan	28
4.5 Annexes aux comptes annuels	28

EXECUTIVE SUMMARY

Ce rapport est établi conformément à la circulaire FINMA 2016/2, dans le but de renforcer la transparence et de faciliter la compréhension du public quant aux activités des entreprises soumises à la surveillance de la FINMA.

A. Activité de l'entreprise : Europ Assistance (Suisse) Assurances SA (EAA) est une entreprise d'assurance non-vie dont le siège se trouve à Nyon. Elle fait partie du groupe Europ Assistance, basé à Paris, leader mondial dans le domaine de l'assistance, avec un chiffre d'affaires brut proche de 3.5 milliards de CHF. Le groupe Europ Assistance est lui-même intégré au groupe Generali, acteur majeur en Europe occidentale, dont le siège est à Trieste et le chiffre d'affaires avoisine les 90 milliards de CHF¹. EAA se positionne comme un pionnier dans un large éventail de services d'accompagnement et de mobilité, visant à protéger et à simplifier le quotidien de ses clients.

B. Résultat de l'entreprise : Le résultat opérationnel 2024 était de 205 KCHF (70 KCHF en 2023), tandis que le résultat net 2024 se situe à 174 KCHF (145 KCHF en 2023). Cette progression reflète la croissance des primes, les effets positifs de mesures d'optimisation et une gestion rigoureuse des charges, malgré un contexte de sinistralité toujours soutenu.

C. Gouvernance d'entreprise et gestion des risques : Le conseil d'administration compte trois membres, dont un indépendant. Le comité de direction regroupe huit membres, appuyés par diverses fonctions d'état-major. La gestion des risques suit les principes du groupe ajustés au modèle d'affaires d'EAA et aux exigences du cadre réglementaire suisse.

D. Profil de risque : Le profil de risque se base sur le plan stratégique triennal qui est révisé chaque année, conformément à l'appétit au risque et aux besoins en capital selon les règles du SST. Le modèle d'affaires étant demeuré stable, aucun changement significatif du profil de risque n'est à signaler.

E. Évaluation : Les différences entre l'évaluation à des fins de solvabilité et celle pour le rapport d'activité ne sont pas notables (1.4 Mio de CHF), et sont en diminution de 0.1 Mio de CHF par rapport à l'année précédente.

F. Gestion du capital : La gestion du capital se base sur le plan stratégique triennal qui est révisé chaque année, conformément à l'appétit au risque et aux besoins en capital selon les règles du SST. En 2024, les fonds propres statutaires sont passés à 9.3 Mio de CHF (8.1 Mio de CHF en 2023), principalement à la suite d'une augmentation de capital réalisée au cours de l'exercice.

G. Solvabilité : La solvabilité, calculée selon les règles du SST, présente un ratio de 135.8% (131.2% l'année précédente).

Dans un environnement toujours incertain, EAA affiche une progression des revenus et une stabilité du résultat, soutenues par une augmentation de capital et des mesures d'optimisation. Les perspectives 2025, difficiles à estimer, restent prudentes mais positives, portées par de nouveaux contrats et la poursuite des efforts de transformation.

¹ Source: Consolidated results as of 31 December 2024 - Generali Group (2025). Generali. <https://www.generali.com/info/discovering-generali/all/2025/Consolidated-Results-as-of-31-December-2024>

CHAPITRE A : ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

Europ Assistance Suisse implémente au niveau local la stratégie du Groupe Europ Assistance.

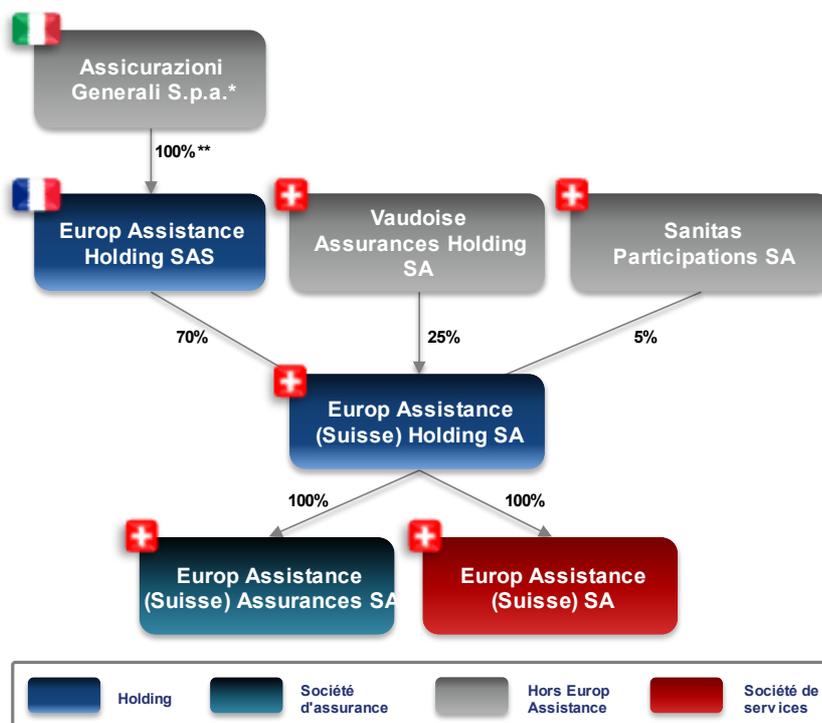
Les domaines d'affaires principaux sont les suivants :

- Voyage
- Automobile
- Service à la personne (santé, famille, domicile)

1. Produits et services – Capacité à développer des produits et services et à les implémenter de façon rapide et globale

En 2024, les efforts se sont poursuivis pour améliorer les parcours clients, notamment grâce à l'optimisation des canaux digitaux. Ces évolutions ont permis de renforcer l'efficacité opérationnelle et d'offrir une expérience utilisateur plus fluide. Certaines offres ont continué d'évoluer, en particulier dans les domaines du voyage, du ski et des cartes de paiement, afin de mieux répondre aux attentes des partenaires tout en facilitant leur mise en œuvre. La stratégie commerciale reste axée sur le renforcement des partenariats existants et la diversification des canaux de distribution, avec une attention particulière portée aux secteurs bancaires et des sports de montagne.

2. Actionnariat



*Société cotée à la bourse de Milan et réglementée comme société d'assurances.

**Participation détenue directement et indirectement.

Europ Assistance Suisse est composée d'une société Holding - Europ Assistance (Suisse) Holding SA - et de deux sociétés opérationnelles - Europ Assistance (Suisse) Assurances SA, société règlementée auprès de la FINMA, et Europ Assistance (Suisse) SA.

Le siège de l'ensemble des sociétés d'Europ Assistance Suisse se trouve à Nyon (VD). Europ Assistance (Suisse) SA dispose également d'un site opérationnel à Uster (ZH) qui regroupe les principales compétences médicales. Europ Assistance (Suisse) Assurances SA ne dispose pas de succursale.

D'un point de vue opérationnel, Europ Assistance Suisse est intégrée à l'organisation du groupe Europ Assistance / Generali. Elle est ainsi soumise à un ensemble de procédures internes (« Generali Internal Regulation System ») et de contrôles managériaux. Elle bénéficie également du support d'équipes et d'outils spécialisés.

3. Informations sur l'organe de révision externe et sur l'auditeur responsable

L'organe de révision externe est KPMG et le réviseur responsable du mandat est Jean-Marc Wicki, Directeur.

4. Principaux événements exceptionnels

Il n'y a pas eu d'événements exceptionnels.

CHAPITRE B : RESULTATS DE L'ENTREPRISE

Rapport sur la situation financière :
Modèle quantitatif « Résultat de
l'entreprise, solo - non-vie »

Monnaie: CHF
Indications en
millions

	Total		Affaires directes en Suisse		Affaires indirectes	
	Ex. préc.	Ex. ss revue	Autres branches		Miscellaneous	
			Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue
1 Primes brutes	29.0	30.5	10.1	10.7	18.9	19.8
2 Primes brutes cédées aux réassureurs	-0.8	-0.6	-0.8	-0.6		
3 Primes nettes pour propre compte (1+2)	28.2	29.9	9.3	10.2	18.9	19.8
4 Variations des reports de primes	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	-0.1
5 Variations des reports de primes : part des réassureurs	0.0					
6 Primes nettes acquises pour propre compte (3+4+5)	28.2	29.8	9.3	10.1	18.9	19.8
7 Autres produits de l'activité d'assurance	0.0	0.0		0.0		
8 Total des produits de l'activité technique d'assurance (6+7)	28.2	29.8	9.3	10.1	18.9	19.8
9 Charges des sinistres : montants payés bruts	-18.5	-19.1	-4.2	-4.5	-14.4	-14.6
10 Charges des sinistres : montants payés part des réassureurs	0.2	0.1	0.2	0.1	0.0	0.0
11 Variations des provisions techniques	0.4	-1.4	-0.2	-0.5	0.7	-0.9
12 Variations des provisions techniques : part des réassureurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
13 Variations des provisions techniques de l'ass. sur la vie liée à des participations						
14 Frais de règlement des sinistres pour propre compte (9+10+11+12+13)	-18.0	-20.5	-4.3	-5.0	-13.7	-15.5
15 Frais d'acquisition et de gestion	-9.7	-9.0	-4.3	-4.5	-5.4	-4.5
16 Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion	0.0	0.0	0.0	0.0		
17 Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte (15+16)	-9.7	-9.0	-4.3	-4.5	-5.4	-4.5
18 Autres charges techniques pour propre compte	-0.6	-0.3	-0.4	-0.3	-0.1	0.0
19 Total charges de l'activité technique (ass. dommages uniquement) (14+17+18)	-28.2	-29.7	-9.0	-9.8	-19.2	-20.0
20 Produits des placements	0.1	0.2				
21 Charges financières et frais de gestion des placements	0.0	0.0				
22 Résultat des placements (20+21)	0.1	0.2				
23 Plus-values nettes et produits fin. nets des placements de l'ass. sur la vie liée à des participations						
24 Autres produits financiers	0.0	0.0				
25 Autres charges financières	-0.1	0.0				
26 Résultat opérationnel (8+14+17+18+22+23+24+25)	0.1	0.2				
27 Charges d'intérêt des dettes liées à des instruments de taux						
28 Autres produits						
29 Autres charges	0.0	0.0				
30 Produits / charges extraordinaires						
31 Bénéfice / perte avant impôt (26+27+28+29+30)	0.1	0.2				
32 Impôts directs	0.1	0.0				
33 Bénéfice / perte (31+32)	0.1	0.2				

DOMAINE D’AFFAIRES VOYAGE

La croissance du chiffre d’affaires brut se poursuit en 2024, soutenue par la solidité des principaux portefeuilles. Le résultat opérationnel recule toutefois, impacté par la perte de certains contrats à forte contribution et par une hausse de la fréquence des sinistres, tandis que le coût moyen reste globalement stable, avec une tendance légèrement à la baisse.

DOMAINE D’AFFAIRES AUTOMOBILE

La ligne d’activité automobile progresse en 2024, portée notamment par des ajustements tarifaires. La fréquence des sinistres reste stable, mais à un niveau supérieur aux prévisions, en particulier sur les segments liés à l’étranger. L’augmentation du chiffre d’affaires s’est accompagnée d’une réallocation des frais indirects vers cette activité, contribuant à la baisse du résultat opérationnel.

DOMAINE D’AFFAIRES SERVICE À LA PERSONNE (santé, famille, domicile)

Le chiffre d’affaires recule en 2024, principalement en lien avec run-off d’un portefeuille d’assurance mobile. La rentabilité demeure toutefois solide, grâce à la performance renforcée du segment Home dans ses principaux portefeuilles. L’assainissement de certains produits, ainsi que l’arrivée de nouveaux partenaires, notamment dans le domaine bancaire, ont également contribué à soutenir les résultats.

CHAPITRE C : GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET GESTION DES RISQUES

1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé des membres suivants :

Schmallenbach Christophe, Président, CEO de Generali Suisse Holding SA

Laffely Jean-Daniel, Vice-Président, CEO de Vaudoise Assurances Holding SA

Dr. Böckenfeld Martha, Administratrice indépendante

Le Conseil d'administration s'est réuni 3 fois pour Europ Assistance (Suisse) Assurances SA.

2. Comité de Direction

Le Comité de Direction d'Europ Assistance Suisse a été enrichi par de nouveaux membres, notamment Feuillâtre Cécile et Dedenis Marie-Hélène, en remplacement de Coote Patrick et de Salihu Arieta comme nouvelle responsable de la gestion des risques. Celui-ci se compose comme suit :

- **Akinci Besim**, Directeur Général
- **Caravatti Sacha**, Directeur Administratif et Financier
- **Dedenis Marie-Hélène**, Legal Counsel
- **Feuillâtre Cécile**, Compliance Officer
- **Guinchard Jean-Laurent**, Responsable Produits, Souscription et Soutien Vente
- **Huin, Charlotte**, Chief Transformation Officer
- **Roy Jérôme**, Directeur Commercial
- **Salihu Arieta**, Head of Risk Management

Le Comité de Direction se réunit tous les 15 jours et traite les sujets concernant l'exécution de la stratégie de l'entreprise et des affaires courantes.

3. Changements des organes de gouvernance en 2024

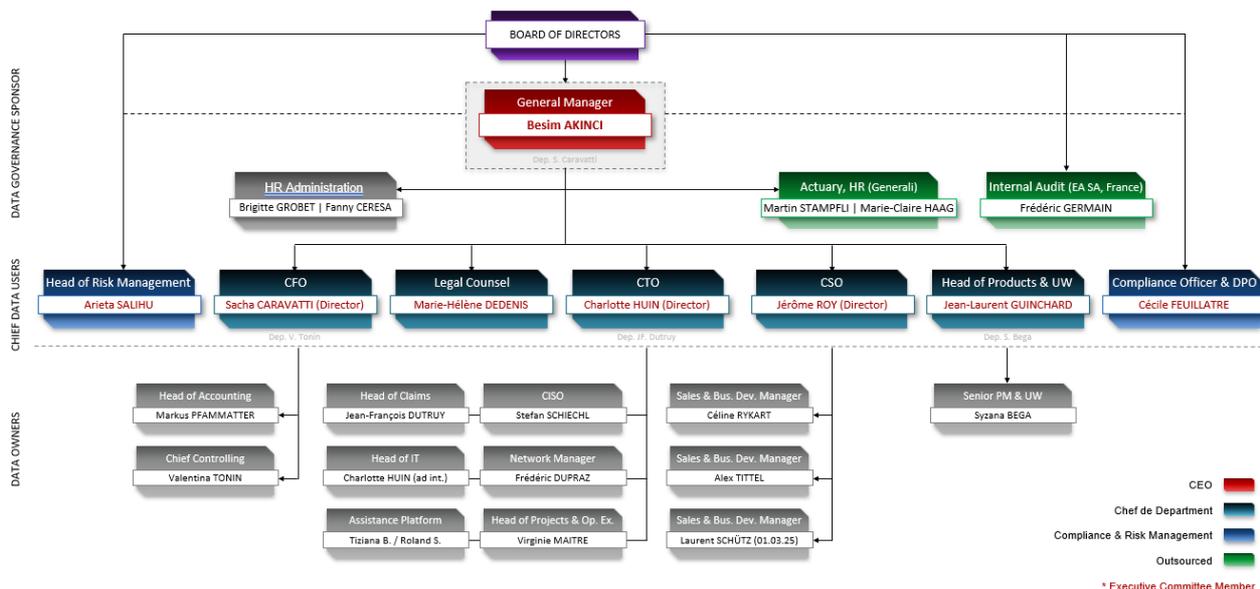
La composition du Conseil d'Administration a changé en 2024, avec les départs des administrateurs :

- Aebischer-Imfeld Anna
- Baumgarten Pascal
- Woerner Josef

4. Organigramme fonctionnel

Organigramme – Europ Assistance Suisse

(décembre 2024)



5. Politiques, méthodes et processus de gestion des risques

La politique de gestion des risques garantit la conformité d'Europ Assistance (Suisse) Assurances SA aux exigences réglementaires en vigueur.

Elle définit en particulier :

1. Les catégories de risques auxquelles est exposée EAA et le processus mis en place pour les identifier
2. Les méthodologies associées pour mesurer et évaluer les risques
3. Les processus et procédures à suivre afin de garantir une atténuation et une gestion efficaces des risques.

5.1 Processus et procédures

Le cadre de gestion des risques est fondé sur un processus en 4 étapes :

1. Identification des risques
2. Mesure des risques
3. Gestion et suivi des risques
4. Rapport sur les risques

5.1.1 Identification de ces risques

Le processus d'identification des risques est conçu pour garantir que :

- Les risques identifiés par l'entreprise soient dûment pris en compte,
- Les risques matériels et quantifiables soient correctement appréhendés.

Le processus est réalisé au moins une fois par an et chaque fois qu'un événement significatif a des répercussions sur le profil de risque d'EAA. Le processus d'identification des risques consiste à surveiller que tous les risques soient identifiés, tant dans une optique actuelle que prospective.

L'activité d'identification des risques est réalisée par les responsables de l'unité opérationnelle qui analysent l'ensemble de leurs propres processus porteurs de risques significatifs, y compris ceux qui découlent de nouveaux produits, nouveaux segments ou nouveaux territoires.

En outre, afin de fournir une vision plus complète en termes de risques quantifiables et non quantifiables, le processus d'auto-évaluation des risques principaux identifie les risques les plus importants, susceptibles de remettre en cause les principales hypothèses de marché et d'activité sur lesquelles se fonde le plan stratégique.

Un processus efficace d'identification des risques :

- Identifie les risques significatifs au regard de la concrétisation des objectifs d'EAA sur toute la durée du plan triennal ;
- Identifie tous les types de risques, les principales composantes associées et les contrôles alors en place, quelles qu'en soient les sources et à travers l'ensemble du champ des activités d'EAA ;
- Permet à EAA de toujours connaître ses risques principaux, et comporte un élément de mise à jour de la compréhension des risques par EAA sur une base permanente, telle que présentée par les indicateurs clés ;
- Se concentre sur les causes et les facteurs déterminants du risque, tant internes qu'externes, de même que sur leurs effets et résultats, en termes financiers, de réputation ou autres ;
- Anticipe, et tire profit des expériences passées.

5.1.2 Mesure des risques

Les méthodologies courantes de mesure des risques (tant qualitatives que quantitatives) sont appliquées afin de fournir la mesure des risques au niveau d'EAA.

La base de la mesure des risques est constituée par la formule standard, conformément à la Circulaire FINMA 2024/1 SST. Les risques opérationnels sont mesurés en fonction de la probabilité et de l'impact, en pourcentage d'un seuil variable du résultat opérationnel.

S'agissant des risques opérationnels, une évaluation tant qualitative que quantitative est réalisée, sur la base d'une approche « top-down » comme d'une approche « bottom-up », qui consiste en un processus d'analyse des risques visant à identifier le niveau d'exposition aux risques opérationnels à travers, en particulier, l'analyse de la fréquence attendue des événements et son impact économique escompté.

5.1.3 Gestion et suivi des risques

L'appétit au risque établit le niveau total de risque qu'EAA est disposée à accepter ou à éviter afin de réaliser ses objectifs d'exploitation et garantit que :

- L'entreprise soit conduite dans le respect de l'appétit au risque défini ;
- L'entreprise soit conduite de manière cohérente par rapport aux préférences énoncées en matière de risque ;
- L'entreprise soit conduite conformément aux exigences réglementaires.

Le cadre d'appétit au risque fait partie intégrante des processus de prise de décision et de la culture d'EAA. Des mécanismes spécifiques doivent permettre de veiller à ce que l'appétit au risque tout comme les préférences et les tolérances en matière de risque soient respectées et incluses dans les décisions ordinaires et extraordinaires, tout comme dans les activités de planification et les activités opérationnelles. Ces objectifs sont atteints comme suit :

- Le cadre d'appétit au risque est élaboré avec une large implication du Conseil d'Administration et de la Direction, assurant ainsi la diffusion d'une culture de gestion du risque ;
- Le cadre d'appétit au risque est intégré au processus de planification stratégique et à l'allocation stratégique des actifs.

5.1.4 Rapport sur les risques

Le principal outil de surveillance du profil de risque est constitué par le processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Une modification significative du profil de risque d'EAA, ou une exposition au risque inattendue, déclenche un plan d'action et un suivi conformément à la déclaration d'appétit au risque. L'évolution du profil de risque fait l'objet d'un suivi semestriel au Comité de Gestion des Risques et un rapport annuel au Conseil d'Administration, inclus dans le rapport de gestion.

6. Système de contrôle interne ainsi que d'autres instruments et organes de pilotage en soutien à la Direction

Le système de contrôle interne, dont la conception et la structure sont approuvées par le Conseil d'Administration, se définit comme un système garantissant que l'activité de l'entreprise est conforme à la législation en vigueur et aux diverses directives et procédures applicables. Il veille également à ce que les processus de l'entreprise soient efficaces et efficaces dès lors que leurs objectifs respectifs sont concernés, et que l'information comptable et décisionnelle soit fiable et complète.

Le contrôle interne comprend par conséquent un ensemble d'outils qui aident l'entreprise à atteindre ses objectifs dans le respect du niveau de risque retenu par la Direction. Ces objectifs ne se limitent pas aux objectifs commerciaux, mais s'étendent également à l'information financière de même qu'à la conformité avec l'ensemble des règlements internes et externes, et revêtent une importance qui diffère selon le risque identifié. Il s'ensuit que les mécanismes de contrôle interne considérés sont de nature et de forme variables, en fonction du ou des processus considérés. L'existence d'un environnement de contrôle favorable, conçu comme

un ensemble de conduites et d'actions qui démontre l'importance qu'attache l'organisation de l'entreprise aux contrôles internes, est un facteur fondamental pour l'efficacité du contrôle, parce qu'il détermine le degré de sensibilité du personnel à la nécessité même du contrôle.

Dans un tel contexte, il incombe par conséquent au Conseil d'Administration d'encourager le développement et la diffusion d'une « culture du contrôle », ce qui impose à la Direction de sensibiliser l'ensemble du personnel à l'importance des contrôles internes tout comme à l'utilité de son rôle et à la valeur ajoutée qu'il représente pour l'entreprise. La Direction est responsable de la mise en œuvre de la « culture du processus » et de la « culture du contrôle » et doit veiller à ce que chaque membre du personnel soit conscient de son rôle et de ses responsabilités individuelles, de sorte qu'il soit impliqué concrètement dans les contrôles pratiqués, reconnus comme faisant partie de ses activités. À cet effet, la Direction veille à ce que le système des pouvoirs délégués et des procédures qui régissent l'attribution des tâches ainsi que les processus opérationnels et les canaux de déclaration soient dûment formalisés, et que le personnel soit suffisamment informé et reçoive une formation adéquate relativement à ce système.

Les contrôles internes d'EAA sont ainsi organisés sur la base de divers niveaux opérationnels et niveaux de responsabilité, lesquels sont réglementés et codifiés :

- 1) Contrôles qui incombent aux unités organisationnelles qui font partie de chaque processus d'EAA et représentent la base du système de contrôle interne ;
- 2) Contrôles effectués par les fonctions centrales de l'entreprise, dont l'activité principale est d'exercer des tâches de contrôle. Elles comprennent :

La Gestion du risque, qui contrôle le profil de risque d'EAA et le respect des limites fixées par le Conseil d'administration et la Direction.

Le Contrôle de Gestion est en charge de soutenir la Direction dans le pilotage de l'entreprise (planification, budget, suivi de l'activité ainsi que différents projets « ad-hoc ») et est aussi responsable du bon fonctionnement et de l'évolution du système de contrôle interne avec des mesures adaptées à la taille, la complexité et le profil de risque de l'entreprise.

L'Actuaire responsable doit s'assurer que les provisions techniques soient suffisantes et calculées selon les règles en vigueur dans la profession afin de respecter les normes légales. Il a la charge d'établir un rapport annuel à l'intention du Directeur Général ainsi que les rapports annuels concernant la fortune liée et le SST.

L'Audit interne est délégué à la maison-mère du Groupe Europ Assistance. Il s'agit de la 3^{ème} ligne de défense de l'entreprise, après les responsables opérationnels et le système de contrôle interne pour garantir l'efficacité et l'efficience des processus métiers.

Le Compliance Officer est responsable de s'assurer que l'entreprise opère dans le respect des normes légales ainsi que des différents règlements et codes de conduite internes. Il soumet à l'approbation du Conseil d'Administration le plan annuel de ses activités pour faire respecter les règles de conformité et effectue une « veille légale » pour s'assurer que les dernières normes légales soient intégrées dans les bonnes pratiques de l'entreprise.

CHAPITRE D : PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque fait l'objet d'une surveillance permanente (eu égard à tout événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la position en risque).

1. Catégorie de risques «risk map»

La «risk map» contient les risques principaux suivants:

- Risque de marché ;
- Risque de crédit ;
- Risque technique ;
- Risque opérationnel ;
- Autres risques importants.

2. Description des catégories de risques

2.1 Risque de marché

Le risque de marché couvre les pertes potentielles liées à des variations inattendues des taux d'intérêt, des cours des actions, des valeurs d'actifs ou des taux de change. Il inclut également les effets d'une hausse de la volatilité ou des taux d'intérêt susceptibles d'avoir un impact négatif sur les résultats économiques ou financiers. Par ailleurs, le risque de concentration sur une contrepartie unique est également pris en compte. En raison de la stratégie d'allocation des actifs adoptée par EAA, en cohérence avec son modèle d'affaires, le risque de marché demeure faible et stable, avec une exposition évaluée à 0.4 Mio de CHF.

2.2 Risque de crédit

Le risque de crédit désigne les pertes potentielles liées à la défaillance d'une contrepartie (risque de défaut), à la dégradation de sa qualité de crédit ou à l'élargissement des « spreads » de crédit. Conformément à la stratégie d'allocation des actifs, une part significative des liquidités demeure placée auprès d'institutions bénéficiant de la garantie d'État, limitant ainsi ce risque.

Le calcul s'appuie sur un modèle standard fondé sur l'approche Merton, répartissant toutes les liquidités, les créances d'assurance et les créances envers les réassureurs par contrepartie. Les ajustements exigés par la FINMA, notamment sur la prise en compte des créances d'assurance et de réassurance, ont été intégrés. L'augmentation du risque de crédit de 1.4 Mio de CHF à 1.5 Mio de CHF qui en résulte a été compensée par la baisse de l'exposition des créances intragroupe.

2.3 Risque actuariel – Assurance dommages

Le risque actuariel pour l'assurance dommages désigne l'incertitude liée à la survenance, au montant et à la chronologie des engagements d'assurance. Les sous-risques suivants en font partie :

- *Le risque de liquidation* est lié à l'incertitude existant entre les réserves pour sinistres et la valeur attendue de la liquidation des sinistres, à l'horizon d'un an. En d'autres termes, il s'agit du risque que les réserves actuarielles ne suffisent pas à couvrir tous les engagements liés aux sinistres encourus. Vu la queue du portefeuille très courte, typique de l'activité d'assistance, le risque de liquidation est normalement relativement faible. Le risque de liquidation a augmenté de 36% pour ainsi atteindre 2.6 Mio de CHF. Cela s'explique par un niveau de provisions plus élevé par rapport à l'année précédente.
- *Le risque des nouveaux sinistres* recouvre le risque que la prime acquise au cours de l'année suivante ne suffise pas à couvrir les créances, dépenses et événements extrêmes futurs et réels. Il constitue le principal risque pour EAA, en lien avec l'expansion du portefeuille. Ce risque s'élève à 5.9 millions de CHF, en hausse de 9 % par rapport à l'année précédente, principalement en raison d'une charge de sinistres annuelle attendue plus élevée.
- Le risque en cours, qui représente l'évaluation économique du report de primes, ou le risque que la réserve du report de primes soit insuffisante pour couvrir une sinistralité plus élevée que prévue, anticipée sur les risques qui ne sont pas encore encourus. Ce risque représente 0.4 Mio de CHF et a augmenté de 15%.

2.4 Risque opérationnel

Le risque opérationnel désigne les risques de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs.

Cette catégorie de risque inclut notamment le risque de conformité, à savoir le risque d'encourir des sanctions légales ou réglementaires, des pertes financières significatives, ou une atteinte à la réputation, en cas de non-respect des lois, règlements ou prescriptions administratives applicables aux activités d'EAA. Le risque lié à l'information financière est également considéré comme un sous-type de risque opérationnel. Il s'agit du risque qu'une erreur de transaction entraîne une présentation inexacte des actifs, passifs, résultats ou pertes dans les états financiers d'EAA, que ce soit dans les comptes consolidés annuels ou semestriels, ou dans toute autre publication financière.

Compte tenu des spécificités de l'activité d'assistance – disponibilité 24h/24, 7j/7, activité internationale, multilinguisme, forte saisonnalité – EAA est également exposée à des risques accrus liés à la fluctuation du personnel, à la volatilité des taux de change, aux défaillances des systèmes informatiques, aux cyberattaques ainsi qu'à la fraude.

2.5 Autres risques importants

Parmi les autres risques importants figurent principalement les risques stratégiques et les risques de réputation. Les risques stratégiques se rapportent aux évolutions de l'environnement externe ou à des décisions internes susceptibles d'influencer le profil de risque futur de l'entreprise. Les risques de réputation, quant à eux, concernent les pertes potentielles liées à une détérioration de l'image de l'entreprise ou à une perception négative de la part des partenaires et parties prenantes.

Avec le lancement de l'activité B2C, la réputation d'EAA est davantage exposée en raison de la visibilité accrue offerte par les plateformes de notation en ligne et les réseaux permettant à toute expérience client d'avoir un écho immédiat et large.

3. Correspondance des catégories de risques avec les politiques de gestion des risques

Des prescriptions spécifiques pour la gestion des différentes catégories de risques figurent dans les politiques mentionnées ci-dessous.

Catégories de risque	Politiques par type de risque
Risque de marché	Group Investment Governance Policy
Risque de crédit	Group Investment Governance Policy
Risque technique	P&C Underwriting and Reserving Group Policy
Risque opérationnel	Operational Risk Management Group Policy

4. Évaluation des catégories de risques

4.1 Fondement de l'adéquation du modèle standard au profil de risque de l'entreprise d'assurance

Le profil de risque d'EAA est resté stable par rapport à l'exercice précédent. Le modèle d'affaires ainsi que la composition du portefeuille sont inchangés. L'activité d'assistance, par nature, se caractérise par un règlement rapide des sinistres (« short tail »), ce qui se reflète dans une exposition technique limitée, la quasi-totalité des prestations étant soldée dès la deuxième année.

L'exposition aux risques de marché reste faible en raison d'une politique d'allocation d'actifs prudente. La majorité des liquidités et des dépôts à terme sont placés auprès de la Banque Cantonale du Valais et de la Banque Cantonale de Zurich, bénéficiant toutes deux d'une garantie d'État, ce qui contribue à réduire significativement le risque de crédit. Une part moindre est placée auprès de la Deutsche Bank (partenaire international du Groupe Generali) et de Credit Suisse/UBS.

Au vu de ce qui précède, le modèle standard est adapté au profil de risque d'EAA. L'évaluation quantitative de chaque catégorie de risque, telle que calculée selon la méthodologie du SST, ainsi que les commentaires qualitatifs qui en découlent se trouvent au chapitre G, solvabilité.

CHAPITRE E : EVALUATION

1. Valeur des actifs

1.1 Valeur proche du marché des actifs

EAA ne détient actuellement pas de placements financiers. Les comptes à terme et liquidités sont évalués de la même manière que dans la clôture locale des états financiers.

2. Valeur des provisions pour engagements actuariels

2.1 Méthode d'établissement de la valeur estimative la meilleure possible des engagements actuariels

Lors de la déclaration d'un sinistre, le gestionnaire de chaque sinistre en estime le montant prévisionnel (= valeur préalable, prevalue). Il est établi sur la base de la valeur empirique du montant moyen des sinistres et des informations existantes sur le sinistre considéré (réserve individuelle). Les divers sinistres sont périodiquement vérifiés et leur statut continuellement actualisé. La provision relative aux cas non clôturés se calcule comme la différence positive entre la valeur préalable et les paiements déjà effectués. Par ailleurs, l'actuaire évalue, sur la base de valeurs empiriques, les dépenses escomptées relativement aux sinistres encourus mais non encore déclarés (IBNR) d'ici la fin de la période considérée, et les valeurs finales « Ultimate » de chaque sinistre sont évaluées, par des méthodes actuarielles, sur la base des triangles de liquidation.

L'évaluation de la valeur estimative la meilleure possible des engagements actuariels est effectuée à l'aide de la méthode de calcul des réserves « Chain-Ladder ». L'exactitude des provisions découlant de la valeur estimative la meilleure possible des engagements actuariels est périodiquement vérifiée par le réviseur externe.

Par ailleurs, EAA procède également à des provisions pour fluctuation conformément au plan d'exploitation (lesquelles sont dissoutes dans le bilan proche du marché) de même qu'à des provisions pour frais de traitement des sinistres et prestations excédentaires.

3. Valeur du montant minimum

3.1 Capitaux cibles supposés pour les années suivantes jusqu'à la fermeture de l'entreprise

3.1.1 Risques de liquidation

Le déficit prévu (Expected Shortfall) des risques de règlement est extrapolé sur les années futures, conformément au modèle standard et de manière analogue au traitement des provisions.

3.1.2 Risques de crédit

Le risque de crédit est également extrapolé sur les années suivantes.

3.1.3 Scénarios

EAA estime qu'aucun des scénarios ne soient pertinents dans une optique de liquidation, raison pour laquelle ils n'ont pas été pris en compte dans les calculs.

Le montant minimal ainsi calculé est de 0.1 Mio de CHF et reste stable par rapport à celui de l'année précédente.

3.2 Transfert

Pour établir le bilan proche du marché, les valeurs du bilan d'EAA établi conformément au Code des Obligations ont été affectées aux divers postes du bilan établi pour le SST. Les valeurs proches du marché du côté passif ont ensuite été déterminées par des calculs actuariels. Les provisions ont, pour ce faire, été actualisées et toutes les provisions pour fluctuation dissolues. Les différences entre l'évaluation à des fins de solvabilité et celle pour le rapport d'activité ne sont pas notables (CHF 1.4 Mio).

Rapport sur la situation financière :
Modèle quantitatif « Bilan SST individuel simplifié »

Monnaie: CHF
Indications en millions

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
Valeur des placements conforme au marché	Biens immobiliers	-	-	-
	Participations	-	-	-
	Titres à revenu fixe	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Hypothèques	-	-	-
	Actions	-	-	-
	Autres placements	-	-	-
	Placements collectifs de capitaux	-	-	-
	Placements alternatifs de capitaux	-	-	-
	Produits structurés	-	-	-
	Autres placements de capitaux	-	-	-
Total des autres placements	-	-	-	
Valeur des autres actifs conforme au marché	Placements provenant de l'assurance sur la vie liée à des participations	-	-	-
	Créances sur instruments financiers dérivés	-	-	-
	Dépôts découlant de la réassurance acceptée	-	-	-
	Liquidités	8.54	-	14.69
	Part des réassureurs dans les provisions techniques	0.07	-	0.02
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)	-	-	-
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)	-	-	-
	Assurance directe : assurance dommages	0.06	-	0.02
	Réassurance active : assurance dommages	-	-	-
	Assurance directe : assurance-maladie	0.00	-	0.00
	Réassurance active : assurance-maladie	-	-	-
	Assurance directe : autres affaires	-	-	-
	Réassurance active : autres affaires	-	-	-
	Assurance directe : assurance-vie liée à des participations	-	-	-
	Réassurance active : assurance-vie liée à des participations	-	-	-
	Immobilisations corporelles	-	-	-
	Frais d'acquisition différés, activés, non encore amortis	-	-	-
	Immobilisations incorporelles	-	-	-
	Créances nées d'opérations d'assurance	3.15	-	2.83
	Autres créances	6.01	-	2.46
Autres actifs	1.19	-	0.77	
Capital non encore libéré	-	-	-	
Comptes de régularisation	-	-	-	
Total des autres actifs	18.95	-	20.77	
Total valeur des actifs conforme au marché	Total de la valeur des actifs conforme au marché	18.95		20.77
Valeur des engagements d'assurance conforme au marché (y compris ass.-vie liée à des participations)	Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements d'assurance	6.36	-	7.96
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)	-	-	-
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)	-	-	-
	Assurance directe : assurance dommages	2.03	-	2.56
	Réassurance active : assurance dommages	-	-	-
	Assurance directe : assurance-maladie	4.33	-	5.40
	Réassurance active : assurance-maladie	-	-	-
	Assurance directe : autres affaires	-	-	-
	Réassurance active : autres affaires	-	-	-
	Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements de l'assurance sur la vie liée à des participations	-	-	-
	Assurance directe : assurance-vie liée à des participations	-	-	-
Réassurance active : assurance-vie liée à des participations	-	-	-	
Montant minimum	0.09	-	0.10	
Valeur des autres engagements conforme au marché	Provisions non techniques	-	-	-
	Dettes liées à des instruments de taux	-	-	-
	Dettes sur instruments financiers dérivés	-	-	-
	Dépôts résultant de la réassurance cédée	-	-	-
	Dettes nées d'opérations d'assurance	1.40	-	0.46
	Autres passifs	1.45	-	1.55
	Comptes de régularisation	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	
Total valeur des engagements conforme au marché	Total de la valeur des engagements conforme au marché	9.30		10.07
	Différence entre valeur des actifs conforme au marché et la valeur des engagements conforme au marché	9.65		10.71

CHAPITRE F : GESTION DU CAPITAL

1. Principes

La politique et stratégie d'investissement d'Europ Assistance Suisse a été conçue conformément aux directives relatives aux investissements et aux risques du Groupe Generali et aux lois et règlements suisses. Son périmètre englobe les actifs liés, qui font aussi l'objet de règles et directives établies par FINMA.

2. Objectifs

L'objectif de la politique et stratégie d'investissement d'EAA est de garantir a) la sécurité, b) la gestion actif-passif, c) la rentabilité, d) la diversification et e) la liquidité, et de contribuer ainsi à atteindre les objectifs du plan stratégique.

- a) Les actifs investis doivent respecter l'appétit au risque d'EAA, et les droits des assurés doivent être à tout moment garantis. Il est interdit d'investir dans des actifs qui pourraient dégrader la solvabilité d'EAA (c.-à-d. contraindre EAA à apporter des fonds supplémentaires pour respecter les réglementations applicables aux actifs liés). La sécurité des actifs investis est assurée lorsqu'ils sont garantis d'un point de vue à la fois économique et juridique. La sécurité économique désigne la capacité des actifs à conserver leur valeur à long terme avec des variations limitées, la sécurité juridique représentant la possibilité de les vendre à n'importe quel moment ;
- b) Les actifs investis doivent respecter la structure et l'évolution attendues des passifs, de sorte que les flux de trésorerie évoluent harmonieusement de part et d'autre du bilan ;
- c) Les actifs investis doivent être rentables et produire des revenus conformément aux conditions du marché. Des primes de risque doivent être prises en compte pour les actifs présentant un degré de risque plus élevé, conformément à l'appétit au risque d'EAA ;
- d) L'univers de placement doit être suffisamment et correctement diversifié. La monnaie des actifs investis doit être équivalente à celle des passifs techniques afin de limiter les risques de change ;
- e) La liquidité de l'univers de placement doit être suffisante pour permettre à EAA de satisfaire à tout moment à ses obligations financières envers ses parties intéressées.

3. Organisation : Rôles et responsabilités

Le Conseil d'Administration s'assure que la politique et stratégie d'investissement d'EAA soit conforme aux Directives du Groupe Generali comme aux réglementations locales, et qu'elle respecte l'appétit au risque d'EAA. La Direction est responsable de la mise en œuvre et de la surveillance de la stratégie d'investissement conformément aux instructions du Conseil d'Administration. Des plans triennaux, des budgets annuels et des prévisions trimestrielles concernant le compte de résultat et le bilan sont des indicateurs clés de la stratégie et politique d'investissement et son allocation d'actifs.

4. Stratégie d'investissement et critères de mesure

La stratégie d'investissement d'EAA est étroitement liée à son modèle d'affaires, à son profil de risque, à sa capacité financière, à son appétit au risque ainsi qu'au niveau de ses réserves techniques. Toute évolution de l'un de ces paramètres peut entraîner un ajustement de la politique et de la stratégie d'investissement. La rapidité de règlement des sinistres – avec 70 à 90 % clôturés sur l'exercice – confère à EAA une structure de passifs à très courte échéance. Cette spécificité justifie une stratégie d'investissement axée sur la liquidité, afin d'assurer une réponse optimale aux flux de trésorerie, attendus ou exceptionnels.

Tous les investissements qui couvrent les réserves techniques ou les fonds propres sont classés dans les catégories d'actifs suivantes, avec leurs propres méthodes d'évaluation :

Catégorie d'actif	Méthode d'évaluation
Liquidités et équivalents de trésorerie	Valeur de marché
Revenus fixes	Coût amorti
Actions	Valeur de marché
Actifs immobiliers	Valeur de marché

Les produits dérivés ne sont pas utilisés par les filiales suisses d'Europ Assistance.

5. Structure du capital

La structure du capital d'EAA est de nature classique, avec un capital action de 5.9 Mio de CHF, ainsi que des réserves légales et des réserves facultatives issues des bénéfices. Les différences entre l'évaluation à des fins de solvabilité et celle pour le rapport d'activité ne sont pas notables (CHF 1.4 Mio) et n'amènent pas de commentaires particuliers.

CHAPITRE G : SOLVABILITE

La solvabilité de l'entreprise est calculée en application de la circulaire FINMA 2024/1 SST et fait l'objet d'un audit prudentiel.

Rapport sur la situation financière :
Modèle quantitatif « Solvabilité individuelle »

Monnaie: CHF
Indications en millions

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
		Mio. CHF	Mio. CHF	Mio. CHF
Calcul du capital porteur de risque (CPR)	Différence entre la valeur conforme au marché des actifs et la valeur conforme au marché des engagements	9.65		10.71
	Déductions	-		-
	Instruments de capital amortisseurs de risque (CAR) du tier 1 imputés au capital de base			-
	Capital de base	9.65		10.71
	Capital complémentaire	-		-
	CPR	9.65		10.71

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
		Mio. CHF	Mio. CHF	Mio. CHF
Calcul du capital cible	Risque d'assurance	6.63		7.59
	Risque de marché	0.35		0.44
	Risque de crédit	-1.50		-1.62
	Effets de diversification	1.45		1.45
	Autres effets sur le capital cible	0.42		0.02
	Capital cible	7.35		7.88

	Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
	%	%	%
Quotient SST	131.2%		135.8%

1. Capital porteur de risque

Le capital porteur de risque se calcule par différence entre la valeur proche du marché des actifs moins la valeur proche de marché des passifs, déduction faite des dividendes prévus.

1.1 Valeur proche du marché des actifs

Les actifs ont augmenté de 1.8 Mio de CHF par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison l'augmentation de capital de 1.0 Mio de CHF. Par ailleurs, le règlement de créances intragroupe en début d'année a entraîné un transfert interne vers les liquidités, renforçant ainsi la structure de trésorerie.

1.2 Valeur proche du marché des passifs

Dans le même temps, la valeur proche du marché des passifs a augmenté de 0.8 million CHF, passant de 9.3 millions à 10.1 millions CHF. Cette évolution s'explique principalement par une hausse des provisions techniques, reflétant un volume attendu de sinistres plus élevé.

1.3 Capital porteur de risque

En l'absence de déduction de dividendes, il apparaît un capital porteur de risque de 10.7 Mio de CHF, en hausse de 1.1 million CHF par rapport à l'exercice précédent. Cette progression s'explique essentiellement par l'augmentation de capital réalisée durant l'année et par l'absence de distribution de dividendes.

2. Capital cible

Le capital cible correspond au capital-risque nécessaire selon le SST et se compose en première ligne des risques de marché et techniques, minorés des résultats financiers et d'assurance escomptés. Les risques de crédit et la marge de risque entrent également dans le capital cible. La marge de risque correspond en l'occurrence aux coûts du capital qui seraient engagés par un assureur du fait de la mise en œuvre de la liquidation des sinistres au titre du risque assumé.

Au total, le capital cible s'élève à 7.9 Mio de CHF, soit une augmentation de 0.5 Mio de CHF par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation reflète une évolution du risque d'assurance, en lien avec des provisions techniques plus élevées et une sinistralité attendue en hausse, partiellement compensée par une diminution du risque de concentration et une amélioration anticipée du résultat financier.

Les composantes du capital cible sont documentées ci-dessous :

2.1. Risque technique

Concernant les risques techniques, une distinction est faite entre le risque de liquidation (fluctuations aléatoires de la valeur estimative la meilleure possible des engagements actuariels) et le risque des nouveaux sinistres (fluctuations des dépenses pour sinistres attendues de l'année courante). Par rapport au SST 2024, le risque a augmenté de 0.9 Mio de CHF pour arriver à 7.6 Mio de CHF.

2.1.1 Risque de liquidation

Le risque de liquidation est calculé selon le modèle standard, complété par l'approche de Merz-Wüthrich. Pour le SST 2024, les calculs se basent sur les triangles de liquidation appliqués par EAA depuis 2005. Le risque de liquidation a augmenté de 36% pour ainsi atteindre 2.6 Mio de CHF. Cela s'explique par l'augmentation de provisions plus élevées par rapport à l'année précédente.

2.1.2 Risque des nouveaux sinistres

Pour ce risque, l'approche du modèle standard a été utilisée. Au total, le risque des nouveaux sinistres a augmenté de 0.5 Mio de CHF, pour atteindre 5.9 Mio de CHF. Cette hausse s'explique par une charge de sinistres annuelle attendue plus élevée, en lien avec une fréquence soutenue dans l'assistance automobile et l'intensification de l'activité voyage.

Les deux risques sont ensuite agrégés selon la matrice de corrélation prescrite, ce qui aboutit à un effet de diversification positif de 1.3 Mio de CHF.

2.2. Risque de marché

Le risque de marché est déterminé dans le cadre du SST, sur la base de volatilités et de corrélations prédéfinies entre les différents facteurs de risque. Pour le SST 2025, le risque de marché s'élève à 0.4 Mio de CHF, en légère hausse par rapport à l'année précédente, principalement lié au risque de taux d'intérêt et au risque de change. Dans l'ensemble, EAA présente un très faible risque de marché, en cohérence avec sa stratégie d'investissement conservatrice.

2.3. Risque de crédit

Le risque de crédit est calculé à l'aide d'un modèle standard fondé sur l'approche de Merton, en répartissant l'ensemble des liquidités, des créances issues de l'activité d'assurance et des créances envers les réassureurs par contrepartie. Pour le SST 2025, le risque de crédit reste stable à 1.45 Mio CHF, la mise en œuvre des ajustements demandés par la FINMA ayant été compensée par une réduction de l'exposition aux créances intragroupe, soldées en début d'année.

3. Marge de solvabilité

L'excédent de couverture correspond à la différence entre le capital porteur de risque et le capital cible.

Pour le SST 2025, la marge de solvabilité s'élève à 2.8 Mio de CHF, en augmentation de 0.5 Mio de CHF par rapport à l'exercice précédent.

Cette hausse résulte principalement de l'augmentation du capital porteur de risque, liée à une augmentation de capital et à l'absence de dividendes. En parallèle, le capital cible progresse de 0.5 Mio de CHF, en raison d'un risque d'assurance accru, partiellement compensé par un moindre impact des scénarios et un meilleur résultat financier attendu.

4. Comptes annuels

4.1 Bilan

EUROP ASSISTANCE (SUISSE) ASSURANCES SA BILAN AU 31 DECEMBRE

EUROP ASSISTANCE (SUISSE) ASSURANCES SA BILAN	2024 CHF	2023 CHF	VARIATIONS	
			CHF	%
ACTIF				
Actif circulant				
Liquidités	14,694,825	8,535,243	6,159,582	72.2%
Part des réassureurs dans les provisions techniques	20,729	68,816	(48,087)	-69.9%
Créances nées d'opérations d'assurance	2,832,652	3,146,447	(313,794)	-10.0%
- <i>Parties liées</i>	2,637,708	2,426,404	211,304	8.7%
- <i>Tiers</i>	242,944	743,043	(500,099)	-67.3%
- <i>Ducroire</i>	(48,000)	(23,000)	(25,000)	108.7%
Autres créances	2,455,077	6,007,490	(3,552,413)	-59.1%
- <i>Parties liées</i>	2,488,196	6,007,490	(3,559,294)	-59.2%
- <i>Tiers</i>	6,881	-	6,881	
Actifs de régularisation	768,979	1,144,129	(375,151)	-32.8%
Total de l'actif circulant	20,772,262	18,902,125	1,870,137	9.9%
Actif immobilisé				
Immobilisations corporelles	0	49,596	(49,596)	-100.0%
Total de l'actif immobilisé	0	49,596	(49,596)	-100.0%
TOTAL ACTIF	20,772,262	18,951,722	1,820,540	9,6%

EUROP ASSISTANCE (SUISSE) ASSURANCES SA

BILAN AU 31 DECEMBRE

EUROP ASSISTANCE (SUISSE) ASSURANCES SA BILAN	2024 CHF	2023 CHF	VARIATIONS	
			CHF	%
PASSIF				
Fonds étrangers				
Provisions techniques	9,469,311	7,976,538	1,492,773	18.7%
<i>Provisions reports de primes bruts affaires directes</i>	183,230	148,018	35,211	23.8%
<i>Provisions reports de primes bruts affaires indirectes</i>	2,073,900	1,973,178	100,722	5.1%
<i>Provisions sinistres en cours bruts affaires directes</i>	1,648,624	1,194,309	454,315	38.0%
<i>Provisions sinistres tardifs bruts affaires directes</i>	425,000	302,000	123,000	40.7%
<i>Provisions sinistres en cours bruts affaires indirectes</i>	2,298,831	1,506,778	792,054	52.6%
<i>Provisions sinistres tardifs bruts affaires indirectes</i>	1,242,000	1,219,500	22,500	1.8%
<i>Provisions pour fluctuations</i>	1,200,000	1,200,000	–	0.0%
<i>Provision participation excédents</i>	397,726	432,755	(35,029)	-8.1%
Dettes nées d'opérations d'assurance	456,946	1,399,746	(942,800)	-67.4%
- <i>Parties liées</i>	334,642	1,308,418	(973,777)	-74.4%
- <i>Tiers</i>	122,304	91,328	30,977	33.9%
Autres dettes	571,238	334,414	236,824	70.8%
Passifs de régularisation	973,863	1,114,896	(141,033)	-12.6%
Total des provisions et dettes externes	11,471,358	10,825,594	645,764	6.0%
Capitaux propres				
Capital-actions	5,900,000	4,900,000	1,000,000	20.4%
Réserve légale issue de capital	300,000	300,000	–	0.0%
<i>Autres réserves issues du capital (fonds d'organisation)</i>	300,000	300,000	–	0.0%
Réserve légale issue du bénéfice	2,450,000	2,450,000	–	0.0%
<i>Réserve issue du bénéfice au sens strict</i>	2,450,000	2,450,000	–	0.0%
Réserves facultatives sur issues du bénéfice	330,000	330,000	–	0.0%
Bénéfice au bilan	320,904	146,128	174,775	119.6%
<i>Bénéfice reporté</i>	146,128	1,033	145,094	14039.4%
<i>Bénéfice / (Perte) de l'exercice</i>	174,776	145,095	29,681	20.5%
Total des capitaux propres	9,300,904	8,126,128	1,174,775	14.5%
TOTAL PASSIF	20,772,262	18,951,722	1,820,540	9.6%

4.2 Comptes de pertes et profits

COMPTE DE PERTES ET DE PROFITS AU 31 DECEMBRE

EUROP ASSISTANCE (SUISSE) ASSURANCES SA COMPTE DE PERTES & PROFITS	2024	2023	VARIATIONS	
	CHF	CHF	CHF	%
Compte technique				
Primes brutes	30,509,349	29,039,899	1,469,450	5.1%
Primes brutes cédées aux réassureurs	(576,579)	(811,777)	235,198	-29.0%
Primes pour propre compte	29,932,770	28,228,123	1,704,648	6.0%
Variation de la provision pour primes non acquises	(135,933)	(29,228)	(106,705)	365.1%
Total des produits de l'activité technique d'assurance	29,796,837	28,198,894	1,597,943	5.7%
Paiements bruts affaires directes	(4,513,997)	(4,151,488)	(362,509)	8.7%
Paiements affaires directes: part des réassureurs	74,929	168,826	(93,897)	-55.6%
Paiements bruts affaires indirectes	(14,624,489)	(14,391,278)	(233,211)	1.6%
Paiements affaires indirectes: part des réassureurs	-	18,745	(18,745)	-100.0%
Variation des provisions sinistres bruts affaires directes	(577,315)	(194,484)	(382,831)	196.8%
Variation des provisions sinistres affaires directes: part des réassureurs	(48,087)	(40,537)	(7,550)	18.6%
Variation des provisions sinistres bruts affaires indirectes	(814,554)	(269,104)	(545,450)	202.7%
Variation des provisions sinistres affaires indirectes: part des réassureurs	-	(665)	665	-100.0%
Participation aux excédents	(277,423)	341,890	(619,313)	-181.1%
Charges des sinistres pour compte propre	(20,780,935)	(18,518,094)	(2,262,841)	12.2%
Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte	(8,968,143)	(9,723,995)	755,852	-7.8%
<i>Commissions</i>	<i>(3,538,202)</i>	<i>(5,347,431)</i>	<i>1,809,228</i>	<i>-33.8%</i>
<i>Frais commerciaux</i>	<i>(86,425)</i>	<i>(168,361)</i>	<i>81,936</i>	<i>-48.7%</i>
<i>Frais de personnel</i>	<i>(3,140,739)</i>	<i>(2,870,444)</i>	<i>(270,294)</i>	<i>9.4%</i>
<i>Frais informatiques</i>	<i>(781,594)</i>	<i>(326,220)</i>	<i>(455,375)</i>	<i>139.6%</i>
<i>Amortissements</i>	<i>(60,954)</i>	<i>(23,240)</i>	<i>(37,715)</i>	<i>162.3%</i>
<i>Autres frais administratifs</i>	<i>(1,360,228)</i>	<i>(988,300)</i>	<i>(371,929)</i>	<i>37.6%</i>
Total des charges de l'activité technique	(29,749,078)	(28,242,089)	(1,506,989)	5.3%
Produits des placements	155,712	129,317	26,395	20.4%
Résultat des placements	155,712	129,317	26,395	20.4%
Autres produits financiers	25,792	31,703	(5,911)	-18.6%
Autres charges financières	(24,140)	(47,352)	23,212	-49.0%
Résultat opérationnel	205,124	70,474	134,650	191.1%
Autres produits	2,093	17,439	(15,346)	-88.0%
Autres charges	(3,975)	-	(3,975)	-
Résultat avant impôts directs	203,242	87,913	115,329	131.2%
Impôts directs	(28,466)	57,182	(85,647)	-149.8%
Bénéfice / (Perte) de l'exercice	174,776	145,095	29,681	20.5%

4.3 Tableaux des flux de trésorerie

EUROP ASSISTANCE (SUISSE) ASSURANCES SA FLUX DE TRESORERIE	2024 CHF	2023 CHF
Bénéfice / (Perte)	174,776	145,095
<i>Amortissements</i>	49,597	49,597
Augmentation/diminution des provisions techniques	1,540,860	(371,441)
<i>Provisions techniques</i>	1,492,773	(412,643)
<i>Part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	48,087	41,201
Augmentation /diminution des actifs et des passifs	3,394,349	(6,298,111)
<i>Créances nées d'opérations d'assurance</i>	313,794	414,546
<i>Autres créances</i>	3,552,413	(5,997,490)
<i>Actifs de régularisation</i>	375,151	(162,251)
<i>Dettes nées d'opérations d'assurance</i>	(942,800)	(560,547)
<i>Autres dettes</i>	236,824	173,396
<i>Passifs de régularisation</i>	(141,033)	(165,765)
Tableau des flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	5,159,582	(6,474,860)
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	-	-
Augmentation du capital versé	1,000,000	-
Versement de dividendes	-	(160,000)
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	1,000,000	(160,000)
Variation de la trésorerie	6,159,582	(6,634,860)
Liquidités au 1 ^{er} janvier	8,535,243	15,170,103
Liquidités au 31 décembre	14,694,825	8,535,243
Variation de la trésorerie	6,159,582	(6,634,860)

4.4 Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

EUROP ASSISTANCE (SUISSE) ASSURANCES SA PROPOSITION RELATIVE À L'EMPLOI DU BENEFICE AU BILAN	2024 CHF	2023 CHF
Bénéfice reporté	146,128	1,033
Bénéfice / (Perte) de l'exercice	174,776	145,095
Bénéfice au bilan disponible	320,904	146,128
Affectation à la réserve légale issue du bénéfice	(8,739)	–
Bénéfice à reporter	312,165	146,128

4.5 Annexes aux comptes annuels

Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions sur la comptabilité commerciale du code suisse des obligations (art. 957-963b CO). En sus du code suisse des obligations s'applique l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (art. 5-6a OS-FINMA, en vigueur à partir du 15 décembre 2015).

Principes d'évaluation

L'évaluation est effectuée selon des critères communs. Les actifs et passifs font l'objet d'une évaluation individuelle. Si l'évaluation subséquente des actifs ne s'effectue pas au coût amorti mais au prix courant observable, l'actif est comptabilisé selon le cours du jour ou le prix courant à la date du bilan. Les passifs sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Provisions techniques d'assurance : Ce poste désigne les engagements à l'égard des preneurs d'assurance, calculés sur la base d'un contrat d'assurance unique. Le calcul est effectué selon les plans d'exploitation convenus avec la FINMA.

Note 1 – Conversion des monnaies étrangères

Les comptes annuels d'Europ Assistance (Suisse) Assurances SA sont établis en francs suisses. Les produits et les charges en monnaies étrangères sont saisis au cours de conversion applicable au moment de la transaction. Les postes du bilan libellés en devises sont convertis aux cours de change applicables à la date de clôture.

Principaux taux de change utilisés :	2024	2023
EUR	0.9396	0.9327
USD	0.9012	0.8386

Les comptes bancaires ainsi que les créances et les dettes libellées en USD ou en EUR ont fait l'objet d'une réévaluation pour un gain non réalisé égal à 4'226 CHF (perte de 33'674 CHF en 2023).

Note 2 – Actifs immobilisés

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou leur coût de revient, déduction faite des amortissements économiques nécessaires.

Afin de calculer le montant des amortissements, les durées d'utilisation et méthodes d'amortissement suivantes sont appliquées :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilisation	Méthode
Mobilier et installations	3 années	33.33% linéaire
Matériel informatique	3 années	33.33% linéaire
Véhicules	5 années	20% linéaire

Note 3 – Créances nées d'opérations d'assurance

CHF	2024	2023
Créances sur les entreprises d'assurance	2,637,708	2,426,404
Créances sur les agents et les intermédiaires	242,944	743,043
Ducroire	(48,000)	(23,000)
Total	2,832,652	3,146,447

Note 4 – Actifs de régularisation

CHF	2024	2023
Primes à émettre affaires directes	479,902	606,754
Primes à émettre affaires acceptées	–	36,260
Commissions reportées	–	236,781
Etat impôt	274,971	261,048
Divers	14,105	3,286
Total	768,979	1,144,129

Note 5 – Provision technique (Bilan)

CHF	Provisions techniques (brutes)		Parts des réassureurs		Provisions techniques pour propre compte (nettes)	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Reports de primes directes	183,230	148,018	–	–	183,230	148,018
Reports de primes acceptées	2,073,900	1,973,178	–	–	2,073,900	1,973,178
Provisions pour sinistres en cours affaires directes	1,648,624	1,194,309	(15,196)	(47,095)	1,633,428	1,147,214
Provisions pour sinistres tardifs affaires directes	425,000	302,000	(2,093)	(18,281)	422,907	283,719
Provisions pour sinistres en cours affaires acceptées	2,298,831	1,506,778	(3,440)	(3,440)	2,295,392	1,503,338
Provisions pour sinistres tardifs affaires acceptées	1,242,000	1,219,500	–	–	1,242,000	1,219,500
Provisions pour fluctuation	1,200,000	1,200,000	–	–	1,200,000	1,200,000
Provisions pour parts d'excédents contractuels	397,726	432,755	–	–	397,726	432,755
Total	9,469,311	7,976,538	(20,729)	(68,816)	9,448,582	7,907,722

Note 6 – Dettes nées d'opérations d'assurance

CHF	2024	2023
Dettes envers les agents et intermédiaires	2,688	2,011
Dettes envers les entreprises d'assurance	454,259	1,361,304
Dettes envers l'état droit de timbre	–	36,431
Total	456,946	1,399,746

Note 7 – Passifs de régularisation

CHF	2024	2023
Part réassureur primes à émettre (direct)	77,964	60,316
Charges à payer	527,642	595,527
Intermédiaires – Commissions sur primes à émettre	85,170	212,925
Primes à émettre affaires acceptées	136,363	–
Personnel – Dettes provisionnées p/ congés à payer	101,440	234,244
Etat impôt	16,692	11,884
Divers	28,593	–
Total	973,863	1,114,896

Note 8 – Créances et dettes envers des parties liées

CHF	2024	2023
Créances nées d'opérations d'assurance		
Envers des détenteurs de participations indirectes	2,637,708	2,426,404

CHF	2024	2023
Dettes nées d'opérations d'assurance		
Envers des détenteurs de participations indirectes	334,642	1,308,418

Note 9 – Etat des fonds propres

CHF	Capital- actions	Fonds d'organisation	Réserves légales issues du bénéfice	Réserves facultatives issues du bénéfice	Bénéfice au bilan	Total des capitaux propres
Etat au 31.12.2022	4,900,000	300,000	2,450,000	330,000	161,033	8,141,033
Bénéfice / (Perte) de l'exercice					145,095	145,095
Versement des dividendes					(160,000)	(160,000)
Etat au 31.12.2023	4,900,000	300,000	2,450,000	330,000	146,128	8,126,128
Augmentation / Achat / Vente de propres parts du capital	1,000,000					1,000,000
Bénéfice / (Perte) de l'exercice					174,776	174,776
Etat au 31.12.2024	5,900,000	300,000	2,450,000	330,000	320,904	9,300,904

Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du compte de résultat.

Note 10 – Variation des provisions techniques (P&L)

CHF	Provisions techniques (brutes)		Parts des réassureurs		Provisions techniques pour propre compte (nettes)	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Variations Provisions reports de primes bruts affaires directes	35,211	11,630			35,211	11,630
Variations Provisions reports de primes bruts affaires indirectes	100,722	17,598			100,722	17,598
Variations pour sinistres en cours affaires directes	454,315	255,484	48,087	43,538	502,402	299,022
Variations pour sinistres tardifs affaires directes	123,000	(61,000)		(3,002)	123,000	(64,002)
Variations pour sinistres en cours affaires acceptées	792,054	188,104		665	792,054	188,769
Variations pour sinistres tardifs affaires acceptées	22,500	81,000		–	22,500	81,000
Variation Provisions pour fluctuation	–	–	–	–	–	–
Variation Provisions pour parts d'excédents contractuels	(35,029)	(905,460)	–	–	(35,029)	(905,460)
Total	1,492,773	(412,644)	48,087	41,201	1,540,860	(371,443)

Note 11 – Honoraires versés à l'organe de révision

CHF (frais et TVA compris)	2024	2023
Prestations en matière de révision	98,182	97,027
Total	98,182	97,027

Note 12 – Charges de personnel

Les charges de personnel de l'exercice 2024 s'élèvent à 3'140'739 CHF (2023: 2'870'444 CHF). Elles sont comptabilisées au poste Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte.

Autres données relatives à l'annexe

Note 13 – (Dettes) / Créances envers des institutions de prévoyance

CHF	2024	2023
Fondation de prévoyance	(85)	807
Total	(85)	807

Note 14 – Emplois à plein temps

Durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent, le nombre d'emplois à plein temps était inférieur à 250.

Note 15 – Divers

- Dissolution nette des réserves latentes telles que prévues par le droit des sociétés anonymes (0 CHF) ;
- Montant total des sûretés constituées en faveur de tiers (0 CHF) ;
- Montant total des actifs mis en gage en garantie des propres dettes et actifs grevés d'une réserve de propriété :
 - Valeur comptable de la fortune liée au 31.12.2024 (13'476'452 CHF) et au 31.12.2023 (7'093'334 CHF).
- Le nombre et la valeur des droits de participation ou options sur de tels droits accordés aux membres de l'ensemble des organes de direction ou d'administration ainsi qu'aux collaborateurs (0 CHF) ;
- Engagements conditionnels (0 CHF) ;
- Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail (0 CHF) ;
- Le montant des Impôts directs de 28'465 CHF (-57'182 CHF en 2023) est essentiellement composé du montant des impôts courants de 28'452 CHF (23'619 CHF en 2023). Le montant au 31.12.2023 comprenait aussi un montant d'impôts hors-période de -80'802 CHF.

Pas d'événements importants survenus après la date du bilan.

KPMG SA
Avenue du Théâtre 1
Case postale 945
CH-1001 Lausanne

+41 58 249 45 55
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale d'Europ Assistance (Suisse) Assurances SA, Nyon

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Europ Assistance (Suisse) Assurances SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de pertes et profits et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.



**Europ Assistance (Suisse)
Assurances SA, Nyon**
Rapport de l'organe de révision
à l'assemblée générale sur l'audit des
comptes annuels

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



**Europ Assistance (Suisse)
Assurances SA, Nyon**
Rapport de l'organe de révision
à l'assemblée générale sur l'audit des
comptes annuels

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a al. 1 ch. 2 CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA



Jean-Marc Wicki
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Baptiste Reichen
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 7 mars 2025

Annexes :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte de pertes et profits, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan